# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 30 JUILLET 2020 – 18 h 30**

L'an DEUX MILLE VINGT et le TRENTE JUILLET à DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle des Fêtes « La Farandole », sous la Présidence de M. Gilbert BRINGANT, Maire.

***

Présents (17) : ALLAIN Thierry, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, FOULER Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MARTINEZ Richard, MIRALLEZ Nattacha, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PERRIN David, PICHON Chadia, VAN GORKUM Valéry.

Absents excusés (2) : BAVAN Dorella, TOURREL Roger.

Pouvoirs (4) : CORONADO Juan à CONSTANT dit BEAUFILS Thierry, JANEY Emilie à DARDINIER Virginie, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert

***

Secrétaire de séance : GARCIA Laetitia

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du compte rendu précèdent
- 2 - Compte de gestion Eau/Assainissement 2019
- 3 - Compte administratif Eau/Assainissement 2019
- 4 - Budget primitif Eau 2020
- 5 - Budget primitif Assainissement 2020
- 6 - Délibération transfert des excédents vers la CAPV
- 7 - Compte de gestion budget principal 2019
- 8 - Compte administratif budget principal 2019
- 9 - Reconduction des taux d'imposition
- 10 - Délibération tarif cantine scolaire
- 11 - Règlement intérieur Cantine/périscolaire
- 12 - Délibération participation communale transport scolaire
- 13 - Budget primitif budget principal 2020
- 14 - Commission communale des impôts

Monsieur le Maire, en réponse à Monsieur Pierre GAUTIER, justifie le huis-clos par le principe de prudence en raison de la COVID 19.

## 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente

M. le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance (10.07.2020) au Conseil Municipal et remercie Mme Laetitia GARCIA pour son excellent travail.

**APPROUVE à l'unanimité.**

## 2/ FINANCES - BUDGET : Vote Compte de gestion – Budget Annexe – M49 « Eau et Assainissement » -2019

**Délibération N° 2020/043**

***OBJET : Vote du Compte de gestion M49 « Eau et assainissement » 2019***

*Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Gilbert BRINGANT,*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;*

*Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant qu'aucune observation n'a été formulée*

*1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

*2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

*3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

- ***Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.***

| Compte de gestion | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement (1068) | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Investissement | 36 920.00 | | - 6 606.36 | 30 313,64 |
| Exploitation | 290 407.00 | | 89 610.41 | 380 017,41 |
| TOTAL | 327 327.00 | | 83 004,05 | 410 331.05 |

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à l'unanimité.**

## 3/ FINANCES - BUDGET : Vote du compte administratif – Budget Annexe – M49 « Eau et Assainissement » -2019

**Délibération N° 2020/044**

***OBJET : Vote du Compte Administratif M49 2019***

*Le Conseil Municipal,*

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil municipal a élu Monsieur Gilbert Bringant en qualité de Président de l'assemblée en charge d'examiner le compte administratif 2019 du budget annexe eau/assainissement

Monsieur Perrin présente les éléments suivants

| CA 2019 - BUDGET ANNEXE – Eau et Assainissement | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Résultat à la clôture de l'exercice (2018) | affectation | Mouvements dépenses 2019 | Mouvements recettes 2019 | Résultat de l'exercice (2019) | Résultat de clôture (2019) |
| INVESTISSEMENT | 36 920.00 | | 6 606.36 | - | - 6 606.36 | 30 313,64 |
| EXPLOITATION | 290 407.00 | 0,00 | 34 558.45 | 124 168.86 | 89 610.41 | 380 017,41 |
| TOTAL | 327 327.00 | 0,00 | 41 164,81 | 124 168.86 | 83 004,05 | 410 331.05 |

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :*

Vu la note de présentation retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2019 imposée de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant que le vote du compte de gestion du budget annexe eau/assainissement de la Commune est intervenu préalablement ;

Vu l'avis conforme de la commission des finances réunie le 23 juillet 2020,

***- de le VOTER à l'unanimité et d'arrêter les résultats définis ci-dessus.***

**NE PARTICIPE PAS AU VOTE : (1) Pierre GAUTIER. La procuration détenue par Monsieur GAUTIER ne peut pas être acceptée pour ce vote.**

**Dispositif**

**1° -** Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être exposé ;

**2°-** Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**3°-** Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**4°-** Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à l'unanimité.**

## 4/ FINANCES - BUDGET : Vote du Budget Primitif– Budget Annexe – M49 « Eau » -2020

Monsieur le Maire donne la parole au Rapporteur : Monsieur David PERRIN qui demande à l'opposition s'ils souhaitent poser des questions, les conseillers municipaux ayant tous reçus les notes synthétiques et le rapport de la commission des finances du 23 juillet 2020. Monsieur Pierre GAUTIER dit que ces documents comportent des informations mensongères, et notamment sur les virements des excédents fait sur des exercices antérieurs qui n'ont entrainé aucune remarque du

contrôle de la Légalité, ni du Trésorier. Seule la Chambre Régionale des Comptes émet des réserves sur cette pratique.
Monsieur David PERRIN n'est pas de cet avis et pense la procédure illégale.
Monsieur Pierre GAUTIER propose alors de faire un virement de la M14 vers la CAPV plus important. Il précise que M. TOURREL, absent excusé lors de la séance, est contre le transfert des excédents.

Monsieur le Maire reprend Monsieur Pierre GAUTIER en l'invitant à rester dans le cadre du débat à plusieurs reprises.

**Délibération N° 2020/045**

***OBJET : Vote du Budget Primitif M49 EAU – 2020***

*Monsieur le Maire demande au Rapporteur, Monsieur David PERRIN, Adjoint délégué aux finances et au Budget, de présenter le budget primitif M49 « Eau ».*

*Le Rapporteur soumet au Conseil Municipal le projet de budget, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget.*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget, considérant que toutes les dépenses et les recettes portées sur ce budget sont nécessaires et justifiées, vote le budget présenté, au niveau des chapitres.*

| *Le Budget comprend :* | ***Propositions*** | ***Vote du CM*** |
|---|---|---|
| ***DEPENSES :*** | ***19 000.00 €*** | ***19 000.00 €*** |
| *Dépenses Exploitation* | *9 239.50 €* | *9 239.50 €* |
| *Dépenses Investissement* | *9 760.50 €* | *9 760.50 €* |
| ***RECETTES :*** | ***19 000.00 €*** | ***19 000.00 €*** |
| *Recettes Exploitation* | *9 239.50 €* | *9 239.50 €* |
| *Recettes Investissement* | *9 760.50 €* | *9 760.50 €* |

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe eau et assainissement,

CONSIDERANT la note de présentation retraçant les informations essentielles annexées aux budgets (principaux et annexes) de l'exercice 2020,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe eau présenté par le Maire est soumis :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

Vu l'avis conforme de la commission des finances en date du 23 juillet 2020,

*Budget d'exploitation et d'investissement voté* ***à l'unanimité.***

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à l'unanimité.** Monsieur Pierre GAUTIER refuse de voter en son nom et au nom de Mme Sylvie MARION. (19 voix pour sur 19 suffrages exprimés).

## 5/ FINANCES - BUDGET : Vote du Budget Primitif– Budget Annexe – M49 « Assainissement » -2020

**Délibération N° 2020/046**

***OBJET : Vote du Budget Primitif M49 « Assainissement » 2020***

*Monsieur le Maire demande au Rapporteur, Monsieur David PERRIN, Adjoint délégué aux finances et au Budget, de présenter le budget primitif M49 « Assainissement ».*

*Le Rapporteur soumet au Conseil Municipal le projet de budget. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget.*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget, considérant que toutes les dépenses et les recettes portées sur ce budget sont nécessaires et justifiées, vote le budget présenté, au niveau des chapitres.*

| *Le Budget comprend :* | ***Propositions*** | ***Vote du CM*** |
|---|---|---|
| ***DEPENSES :*** | ***469 654.75 €*** | ***469 654.75 €*** |
| *Dépenses Exploitation* | *130 154.75 €* | *130 154.75 €* |
| *Dépenses Investissement* | *339 500.00 €* | *339 500.00 €* |
| ***RECETTES :*** | ***469 654.75 €*** | ***469 654.75 €*** |
| *Recettes Exploitation* | *130 154.75 €* | *130 154.75 €* |
| *Recettes Investissement* | *339 500.00 €* | *339 500.00 €* |

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement,

CONSIDERANT la note de présentation retraçant les informations essentielles annexées aux budgets (principaux et annexes) de l'exercice 2020,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe assainissement présenté par le Maire est soumis :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

Vu l'avis conforme de la commission des finances en date du 23 juillet 2020,

*Budget d'exploitation et d'investissement voté* ***à l'unanimité.***

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à l'unanimité.** Monsieur Pierre GAUTIER refuse de voter en son nom et au nom de Mme Sylvie MARION. (19 voix pour sur 19 suffrages exprimés). Il ne lève pas la main et exprime son refus du vote à la fin du vote (quand les trois options sont passées).

Monsieur David PERRIN précise que les Budgets primitifs ont été votés par la Communauté d'agglomération de la Provence Verte il y a une semaine. En septembre, ces derniers voteront les budgets supplémentaires intégrant les excédents.

## 6/ FINANCES - BUDGET : Transfert des excédents de la M49 vers la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Monsieur Pierre GAUTIER souhaite que soit pris en compte également les excédents versés sur deux exercices antérieurs dont le montant total s'élèvent à 450 000 €. Monsieur David PERRIN répond par la négative. Monsieur Pierre GAUTIER dit à l'assemblée qu'ils deviennent donc complices de sa procédure. Monsieur GAUTIER précise que lui-même et Mme Sylvie MARION sont pour ce transfert mais Monsieur Roger TOURREL n'y serait pas favorable.

**Délibération N° 2020/047**

***OBJET : Transfert des excédents vers la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.***

En l'application des dispositions de l'article 66 de la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation de la République (loi NOTRe), les compétences « eau potable » et « assainissement collectif » ont été transférées à la Communauté d'agglomération de la Provence Verte à compter du 1er janvier 2020.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique est venue officialiser la possibilité de fonctionner par le biais de « convention de délégation ».

Il convient de statuer sur le devenir des excédents provenant du budget annexe « Eau et assainissement ».

Monsieur le Maire propose de transférer une partie des excédents afin d'éviter l'augmentation du prix de l'eau pour les usagers sachant que des travaux sont obligatoires en la matière vu la vétusté de certaines installations.

La partie des excédents non transférés aura pour vocation à venir combler les éventuelles annulations de titres émis sur la M49 sur les exercices antérieurs.

Le Rapporteur propose de transférer comme suit :

- Section d'exploitation : 380 017.41 €
- Section d'investissement : 22 373.23 €

Soit 402 390.64 €

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à l'unanimité**

Cf p7 : Mme MARION et M. GAUTIER sont pour le transfert mais M. TOURREL apparemment pas ...). Aucune mais ne s'est levée « contre » ou « abstention ».

**7/ FINANCES - BUDGET : Vote Compte de gestion – Budget Principal – M14 - 2019**

**Délibération N° 2020/048**

***OBJET : Vote du Compte de gestion M14 - 2019***

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Gilbert BRINGANT,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à la majorité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

| Compte de gestion | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement (1068) | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture 2019 |
|---|---|---|---|---|
| Investissement | **211 117.00** | | **40 365.51** | 251 482.51 |
| Fonctionnement | 1 251 957.00 | | **196 332.46** | 1 448 289.46 |
| TOTAL | 1 463 074.00 | | 236 697. 97 | **1 699 771.97** |

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à la majorité.**

| CONTRE | ABSTENTION | POUR |
|---|---|---|
| | **1** | **20** |
| | | ALLAIN Thierry |
| | | BRINGANT Gilbert |

| | | |
|---|---|---|
| | | CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry |
| | | CORONADO Juan |
| | DANVY Jacques | |
| | | DARDINIER Virginie |
| | | DORVAUX Jacques |
| | | FOULER Séverine |
| | | GARCIA Laetitia |
| | | GAUTIER Pierre |
| | | HARDY Laetitia |
| | | JANEY Emilie |
| | | MARION Sylvie |
| | | MARTINEZ Richard |
| | | MIRALLEZ Nattacha |
| | | MOSTACCI Chrystelle |
| | | MOUTTET Manuel |
| | | PABOIS Florie |
| | | PERRIN David |
| | | PICHON Chadia |
| | | VAN GORKUM Valéry |

## 8/ FINANCES - BUDGET : Vote Compte Administratif – Budget Principal – M14 - 2019

Monsieur Jacques DANVY s'interroge sur l'augmentation des dépenses au chapitre 012. Monsieur David PERRIN précise que la nouvelle équipe a le même ressenti, plusieurs contrats de travail ont été pris en 2019 et la Directrice Générale des Services a reçu une prime de départ de 85 000 €. Cependant, ce chapitre augmente depuis 6 ans et une étude approfondie est en cours.

**Délibération N° 2020/049**

***OBJET : Vote du Compte administratif M14 -2019***

En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le Conseil municipal a élu Monsieur Gilbert Bringant en qualité de Président de l'assemblée en charge d'examiner le compte administratif 2019 du budget principal

Monsieur Perrin présente les éléments suivants

| CA 2019 - BUDGET PRINCIPAL | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Résultat à la clôture de l'exercice (2018)** | **affectation** | **Mouvements dépenses 2019** | **Mouvements recettes 2019** | **Résultat de l'exercice (2019)** | **Résultat de clôture (2019** |
| **INVESTISSEMENT** | **211 117.00** | | **243 372.49** | **283 738.10** | **40 365.51** | 251 482.51 |
| **FONCTIONNEMENT** | 1 251 957.00 | **0,00** | ***2 359 325.63*** | **2 555 658.09** | **196 332.46** | 1 448 289.46 |
| **TOTAL** | 1 463 074.00 | **0,00** | 2 602 698.14 | 2 839 393.14 | 236 697. 97 | **1 699 771.97** |

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la note de présentation retraçant les informations essentielles annexées aux budgets (principaux et annexes) de l'exercice 2020,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le Maire est soumis au vote :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

Vu l'avis conforme de la commission des finances en date du 23 juillet 2020,

***- de le VOTER à l'unanimité et d'arrêter les résultats définis ci-dessus.***

**NE PARTICIPE PAS AU VOTE :(1) Pierre GAUTIER. La procuration détenue par Monsieur GAUTIER ne peut pas être acceptée pour ce vote.**

**Dispositif**

**1° -** Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être exposé ;

**2°-** Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**3°-** Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

**4°-** Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Approuve** à la majorité ledit compte administratif.

**APPROUVE à la majorité.**

| CONTRE | ABSTENTION | POUR |
|---|---|---|
| | 1 | 18 |
| | | ALLAIN Thierry |
| | | BRINGANT Gilbert |
| | | CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry |
| | | CORONADO Juan |
| | DANVY Jacques | |
| | | DARDINIER Virginie |
| | | DORVAUX Jacques |
| | | FOULER Séverine |
| | | GARCIA Laetitia |
| | | HARDY Laetitia |
| | | JANEY Emilie |
| | | MARTINEZ Richard |
| | | MIRALLEZ Nattacha |
| | | MOSTACCI Chrystelle |
| | | MOUTTET Manuel |
| | | PABOIS Florie |
| | | PERRIN David |
| | | PICHON Chadia |
| | | VAN GORKUM Valéry |

## 9/ FINANCES - BUDGET : Taux d'imposition

**Délibération N° 2020/050**

***OBJET : Taux d'imposition 2020***

VU les dispositions de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 ;
CONSIDERANT que la date limite de vote était fixée au 03 juillet 2020 ;
CONSIDERANT qu'en l'absence de délibération votée et transmise au 3 juillet 2020, il sera procédé d'office au recouvrement des impositions directes locales 2020 sur la base des taux appliqués par la collectivité en 2019, y compris pour les modes de financement facultatifs ;
CONSIDERANT que les services fiscaux invitent les collectivités à délibérer conformément à l'article 1636 sexies du code général des impôts, confirmé par le Conseil d'État dans un arrêt du 3 décembre 1999, n) 168408 ;
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte des taux suivants :

. Taxe d'habitation..... 12.33 %
. Taxe foncier bâti ..... 15.11 %
. Taxe foncier non bâti . 59.91 %

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé et délibéré, décide : **à l'unanimité.**

- **DE prendre acte des taux d'imposition des taxes pour 2020, comme définis ci-dessus.**

**APPROUVE à l'unanimité**

## 10/ AFFAIRES SCOLAIRES : Tarification des services périscolaires et de la cantine

Monsieur Jacques DANVY précise que cette proposition était également dans son programme électoral, ce sujet intéresse le plus grand nombre, et notamment les parents. Cependant, comment sera compensée la perte de recettes ? Monsieur Jacques DANVY suggère de diminuer la dépense relative aux petits pains individuels.

Monsieur Pierre GAUTIER explique que l'achat des petits pains avait été réalisé dans un souci de gaspillage alimentaire. Les petits pains pouvaient être congelés alors que les baguettes une fois coupées terminent à la poubelle si les enfants ne les ont pas consommées.

Monsieur le Maire répond que des économies vont être réalisées sur d'autres postes. Messieurs Jacques DANVY et Pierre GAUTIER aimeraient des précisions.

Monsieur David PERRIN émet l'hypothèse d'un changement de prestataire et d'un marché futur venant paramétrer la qualité des repas. Il explique que cette tarification est une décision politique sociale et qu'elle sera financée par l'augmentation des bases mécaniques de l'imposition. Monsieur Pierre GAUTIER est sceptique mais Monsieur David PERRIN dit ne pas être inquiet car il existe plusieurs pistes pour réaliser des économies. Monsieur Jacques DANVY conclut que c'est une annonce politique mais que la nouvelle équipe ne sait que partiellement répondre à cette question. Cependant, cela est une bonne mesure sociale. Monsieur Pierre GAUTIER précise que la meilleure mesure sociale serait de fixer le prix de la cantine en rapport du quotient familial.

Monsieur Pierre GAUTIER interroge Monsieur le Maire sur le surcoût de la garderie. Madame Virginie DARDINIER explique que cette dernière est assurée par du personnel communal, il conviendra de modifier les emplois du temps.

**Délibération N° 2020/051**

***OBJET : Tarification des services périscolaires et de la cantine***

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants mis en place dès la rentrée 2020-2021 :

| JOURS | GARDERIE MATIN | ENSEIGNEMENT | CANTINE | ENSEIGNEMENT | ETUDE | GARDERIE | ETUDE + GARDERIE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| LUNDI | 6 h 45<br>8 h 30 | 8 h 30<br>11 h 45 | 11 h 45 – 13 h 30 | 13 h 30<br>16 h 15 | 16 h 15<br>17 h 15 | 16 h 15<br>18 h 45 | 16 H 15<br>18 h 45 |
| MARDI | 6 h 45<br>8 h 30 | 8 h 30 –<br>11 h 45 | 11 h 45 – 13 h 30 | 13 h 30<br>16 h 15 | 16 h 15<br>17 h 15 | 16 h 15<br>18 h 45 | 16 H 15<br>18 h 45 |
| JEUDI | 6 h 45<br>8 h 30 | 8 h 30<br>11 h 45 | 11 h 45 – 13 h 30 | 13 h 30<br>16 h 15 | 16 h 15<br>17 h 15 | 16 h 15<br>18 h 45 | 16 H 15<br>18 h45 |
| VENDREDI | 6 h 45<br>8 h 30 | 8 h 30<br>11 h 45 | 11 h 45 – 13 h 30 | 13 h 30<br>16h 15 | | 16 h 15<br>18 h 45 | |
| Tarifs<br>Forfait<br>par jour | 1 € 50 | | 2 €50 | | 2 € | 2 € 50<br>(les enfants seront comptabilisés à partir de 16 h 30) | 3 € |

Il propose de reconduire le programme intergénérations qui consiste à accueillir les Séniors à la cantine en simultané avec les enfants. 6 places sont ouvertes. Il propose le tarif de 5 euros par repas.

**Tarifs acceptés à la majorité par le Conseil Municipal**

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à la majorité.**

| CONTRE | ABSTENTION | POUR |
|---|---|---|
| 2 | | 19 |
| | | ALLAIN Thierry |
| | | BRINGANT Gilbert |
| | | CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry |
| | | CORONADO Juan |
| | | DANVY Jacques |
| | | DARDINIER Virginie |
| | | DORVAUX Jacques |

| | | |
|---|---|---|
| | | FOULER Séverine |
| | | GARCIA Laetitia |
| GAUTIER Pierre | | |
| | | HARDY Laetitia |
| | | JANEY Emilie |
| MARION Sylvie | | |
| | | MARTINEZ Richard |
| | | MIRALLEZ Nattacha |
| | | MOSTACCI Chrystelle |
| | | MOUTTET Manuel |
| | | PABOIS Florie |
| | | PERRIN David |
| | | PICHON Chadia |
| | | VAN GORKUM Valéry |

## 11/ AFFAIRES SCOLAIRES : Règlement intérieur et Convention ODELVAR

Monsieur Jacques DANVY demande si les nouvelles constructions ont été prises en compte. Monsieur le Maire dit qu'il n' y aura pas de surcharge immédiate car seuls 10 enfants ont été comptabilisés.

### Délibération N° 2020/052

***OBJET : Règlement intérieur des services périscolaires et de la cantine***

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les trois règlements destinés aux parents et aux élèves, usagers des services cantine et périscolaires.

**Les trois Règlements sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal et sont annexés à cette délibération.**

Fait et délibéré à FORCALQUEIRET, les jour, mois et an que dessus.

**APPROUVE à l'unanimité.**

### Délibération N° 2020/053

***OBJET : ODELVAR –Convention de Prestation d'organisation et de gestion pour l'accueil de loisirs des 3-12 ans et de la garderie périscolaire du soir.***

**CONSIDERANT** la date tardive des élections municipales ;

CONSIDERANT que l'équipe municipale a besoin d'étudier les différentes possibilités en la matière ;
**CONSIDERANT** qu'il convient de renouveler la convention nous liant avec l'ODELVAR, prestataire en charge de la gestion de notre centre de loisirs et de notre garderie du soir pour les 4 premiers mois de l'année scolaire ;
**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal a accepté de modifier le règlement intérieur de la garderie, et que les horaires sont modifiés comme suit : fermeture à 18 h 45 au lieu de 18 h 30.
**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de trouver des solutions en matière de surveillance de la pause méridienne si un protocole sanitaire est reconduit à la rentrée prochaine ;
**CONSIDERANT** la proposition tarifaire de l'ODELVAR ;

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- DIT que la date de fin est fixée au 31 décembre 2020
- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif

**APPROUVE à l'unanimité.**

## 12/ AFFAIRES SCOLAIRES : Participation communale aux transports scolaires

Monsieur Pierre GAUTIER demande si Monsieur le Maire connait le coût réel du transport scolaire d'une enfant supporté par le Département. Monsieur le Maire répond 120 €. Monsieur Pierre GAUTIER fait connaitre l'avis défavorable de Mme Sylvie MARION. Mme Séverine FOULER dit que lors de la commission « Social – famille -CMS », Mme Sylvie MARION a soumis l'idée d'étendre cette participation aux enfants plus âgées mais scolarisés car la proposition initiale ne prévoyait que les enfants de moins de 16 ans. Elle est donc étonnée de cette remarque.

**Délibération N° 2020/054**

***OBJET : Participation communale aux transports scolaires***

Vu le compte rendu de la commission « Social, famille, CMS » du 21 juillet 2020 ;

Vu le compte rendu de la commission des finances du 23 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une participation financière communale versée aux familles directement pour l'année scolaire 2020-2021, et versée pour les années scolaires futures directement à la Communauté d'agglomération de la Provence verte en charge des transports scolaires « mouv'en bus » ou directement à la famille s'il n'existe pas d'accord préalable avec la collectivité organisatrice ;

Monsieur le Maire soumet la somme de 30 € par enfant scolarisé ayant recours aux transports scolaires.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres :

- DECIDE de verser une participation communale de 30 Euros par an par enfant forcalqueirois scolarisé et ayant recours aux transports scolaires.
- DIT que la famille devra fournir un justificatif de paiement, un certificat de scolarité, un justificatif de domicile et un relevé d''identité bancaire ;
- AUTORISE le Maire à signer une convention avec les collectivités ayant en charge les transports scolaires pour que la participation soit déduite en amont.
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.

**APPROUVE à la majorité.**

| CONTRE | ABSTENTION | POUR |
|---|---|---|
| 2 | | 19 |
| | | ALLAIN Thierry |
| | | BRINGANT Gilbert |
| | | CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry |
| | | CORONADO Juan |
| | | DANVY Jacques |
| | | DARDINIER Virginie |
| | | DORVAUX Jacques |
| | | FOULER Séverine |
| | | GARCIA Laetitia |
| GAUTIER Pierre | | |
| | | HARDY Laetitia |
| | | JANEY Emilie |
| MARION Sylvie | | |
| | | MARTINEZ Richard |
| | | MIRALLEZ Nattacha |
| | | MOSTACCI Chrystelle |
| | | MOUTTET Manuel |
| | | PABOIS Florie |
| | | PERRIN David |
| | | PICHON Chadia |
| | | VAN GORKUM Valéry |

## 13/ FINANCES - BUDGET : Vote du Budget Primitif – Budget Principal – M14 - 2020

Monsieur David PERRIN demande aux oppositions présentes si elles ont des questions. Il est décidé de répondre une à une aux questions posées par écrit par Monsieur Pierre GAUTIER la veille par mail.

**Budget principal**

**Chapitre 11**

· Compte 60611, l'eau : qu'est-ce qui justifie 15 000 de budget alors que la moyenne des 3 dernières années de consommation est de 11 900 € et que la consommation de janvier à juin est 4759€ ?

La prévision est basée sur le compte administratif de 2019 (12 873.09 euros) et sur une augmentation en prévision des opérations d'embellissement et de fleurissement du village.

· Compte 60622 carburant : qu'est-ce qui justifie un budget de 15 000 alors que le moyenne des 3 dernières années est de 10 200 et que la consommation de janvier à juin est de 2756 € ?

Une prévision d'augmentation des consommations avec un nouveau véhicule et l'achat d'un broyeur.

Monsieur Pierre GAUTIER précise que la somme prévue au budget ne peut être dépensée en 4 mois.

· Compte 60624, produits de traitement : qu'est-ce qui justifie 10 000 € de budget alors que la consommation de janvier à juin est 3378 € ?

Des contraintes potentielles liées à la pandémie de la COVID

· Compte 60636, vêtements de travail : qu'est-ce qui justifie 15 000 € de budget alors que la moyenne des 3 dernières années de consommation est de 3620 € et que la consommation de janvier à juin est 3290 € ?

Une opération de rééquipement global des services techniques et autres agents qui ne possèdent actuellement aucun vêtement de travail uniforme, aucun équipement de protection individuel ou très peu. L'image que renvoient nos employés communaux est l'image de notre commune. Il est donc important qu'ils soient tous équipés de manière uniforme et règlementaire.

· Compte 61551, entretien de véhicules : qu'est-ce qui justifie le budget de 20 000 € alors que la moyenne des 3 dernières années est de 6174 € et que la consommation de janvier à juin est de 5900 €, d'autant qu'un budget d'investissement de 50 000€ est prévu pour du matériel de transport.

Une simple prévision en fonction de l'état vétuste du parc des véhicules.

· Compte 6226 : honoraires, qu'est-ce qui justifie 31 000 € de budget alors que la moyenne des 3 dernières années de consommation est de 22 000 € et que la consommation de janvier à juin est 4800 € ? d'autant qu'en conseil municipal du 19 janvier, vous avez fait part d'arrêter toutes les procédures ?

Cette prévision ne tient pas que des honoraires des avocats mais de tout autre prestataires dont nous pourrions avoir besoin comme par exemple une consultation sur les assurances ou encore les frais de télécommunications qui sont exorbitants.

Et nous avons effectivement l'intention de nous pencher sur les termes du contrat qui nous lient avec le cabinet d'avocat LLC.

· Compte 6227, frais de contentieux. Quel contentieux pour 10 000 € ?

C'est une prévision de prudence, il est difficile d'évaluer au plus juste ces frais de contentieux.

**CHAPITRE 12**

Globalement, comment justifiez-vous l'augmentation de ce chapitre d'autant qu'en 2020 il n'y a plus le salaire de Mme UNY qui n'a pas été remplacée, ni son indemnité de départ qui était dans le chapitre 12 de l'exercice 2019 ?

La prévision au 012 est supérieure de 2,85 % par rapport au primitif de 2019 et de 1,43 % par rapport au compte administratif. Une étude sur la réorganisation des services et de leurs fonctionnements va être engagée et elle pourrait donc se traduire par des réorganisations en matière de recrutement ou d'effectif.

Notre prévision tient donc compte de cela mais aussi du glissement vieillissement, ancienneté qui en moyenne est compris entre 1,5 et 2 % par an.

**CHAPITRE 65**

· Compte 6531, indemnité des élus. Comment justifiez-vous ce montant ?

Cette prévision tient compte des indemnités votées lors du précédent conseil concernant :

- Le maire

- 6 adjoints
- 1 conseiller délégué

· Compte 65541, syndicats : qu'est-ce qui justifie 331 000 € de budget alors que la moyenne des 3 dernières années de consommation est de 234 000 € et que la dette du syndicat des chemins, notre dette principale est en baisse ?

Cette prévision tient compte des éléments fournis par les différents syndicats mais aussi des futures orientations ou travaux à mener lorsque nous aurons terminé un état des lieux. Etant donné que vous avez pratiqué une politique de terre brulée en quittant vos fonctions, il nous est encore difficile d'évaluer précisément les besoins et actions à venir.

Cette prévision tient aussi compte des coûts exorbitants en matière d'intervention comme par exemple pour le Symielec où presque aucune réparation n'est prévue contractuellement mais aussi pour les autres syndicats. Il conviendra de se pencher rapidement sur ces questions et de savoir si oui ou non ces syndicats sont utiles à la commune.

Monsieur Pierre GAUTIER rajoute que les travaux ne seront exécutés qu'en 2021 et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir autant.

**CHAPITRE 67**

· Compte 6714 : bourses et prix, qu'est-ce qui justifie 10 000 € de budget alors que la moyenne des 3 dernières années de consommation est de 2070 € et que la consommation de janvier à juin est 2288 € ?

La prévision intègre la prise en charge d'une partie du coût du transport scolaire par la commune comme annoncé dans notre programme.

· Compte 678 que sont ces autres charges exceptionnelles pour 380 017,41 € ?

Le reversement des excédents du budget eau/assainissement comme annoncé dans la note de présentation synthétique.

**CHAPITRE 68**

· Compte 6811 dotation aux amortissements : comment justifiez-vous cette somme de 60 000 € ? il serait étonnant que ce soit un montant arrondi.

La simulation comptable pour les dotations aux amortissements est de 51 534,12 €, que nous arrondissons à 60 000 € d'une part pour éviter de présenter des budgets comportant des centimes et d'autres part pour se réserver la possibilité de faire des régularisations au vu de l'actif en fonction des remarques éventuelles de la Trésorerie.

· Compte 6875, provisions pour risque : qu'y a-t-il dans ce montant de 120 000 € et quels risques sont provisionnés, et à quelle hauteur ?

Le contentieux pour l'affaire Prunier.

**CHAPITRE 73**

· Compte 7311 les 3 taxes. Le montant de 1 100 000 € me parait largement sous-évalué. Pourquoi ? d'autant que nous avons reçu l'état de la DGFIP nous donnant des indications précises et que nous avons perçu 592 396 € en juin.

La prévision est effectuée sur des bases prévisionnelles et si nous regardons le réaliser au moins de juin, notre prévision semble correcte. De plus notre prévision reste prudente.

· Compte 7351, taxe sur la consommation finale d'électricité, pourquoi avoir inscrit 60 000 € de budget alors qu'elle augmente années après années (76 036 € en 2018 et 78 034 € en 2019) ?

Il est difficile de prévoir cette recette aux centimes près, notre prévision est donc prudente comme toutes les recettes par ailleurs.

· Compte 7381, droits de mutations. Pourquoi avoir inscrit 40 000 € au budget, alors que la somme la plus basse perçue est 67 700 € en 2010, et plus de 170 000 € l'an passé ?

Cette recette correspond aux taxes les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propriété, servitudes foncières, emphytéose, etc). Il est difficile de prévoir cette recette aux centimes près, notre prévision est donc prudente comme toutes les recettes par ailleurs.

Enfin, comment expliquez-vous que le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 3 223 443 € alors que le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 2 097 135,54 € ?

**Ce qui fait un déficit prévisionnel de 1 106 306,87 € sur la section de fonctionnement** ?

Alors pour faire simple afin que cela soit accessible pour vous :

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 223 443,00 euros
- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 117 136.13 € + 1 828 306,87 € soit 3 925 442,24 €.

La différence entre les dépenses et les recettes est donc de 722 000 € auxquels on retranche les opérations d'ordre (immo 60 000 €en dépenses et subvention 5000 €

en recettes) ce qui nous donne 667 000 € qui comme par magie corresponde à notre prévision au 023 (virement à la section d'investissement).

Le 023 correspondra exactement au résultat de clôture si notre exécution budgétaire était exactement celle de nos prévisions budgétaires sans restes à réaliser.

Donc en clair notre résultat de 2020 prévisionnel est en excédent de 667 000 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Déjà demandé par mail resté sans réponse :

Que sont les opérations :

- 0901 ; Logements
- 1501 ; Pluvial
- 1601 ; Réfectoire
- 1802 ; Château
- 1901 ; nouvelle école maternelle
- 195 ; Groupe scolaire
- 197 ; Foncier

- Compte 2182, matériel de transport. Que comptez-vous acheter pour 50 000 € ?

Un camion pour les services techniques.

- Compte 2188, que sont les immobilisations corporelles budgétées pour 109 089 € alors que l'an passé, elle ne l'étaient que pour 13 771 € qu'est-ce qui justifie cette augmentation ?

Cf la note de présentation du budget, les principaux investissements y sont stipulés.

Et nous justifions ces investissements car au cours de votre mandat aucun investissement pour l'amélioration du service public n'a été effectué.

Jetez un œil sur le ratio Dépenses brutes d'équipement/population de la note de présentation, et vous vous rendrez compte du manque flagrant de réalisation au cours de votre mandat, rien n'a été fait et nos statistiques en la matière sont 5 fois inférieure à la moyenne des communes de notre strate.

· Compte 1641, à quoi correspond ce montant de 70 000 €, puisqu'il ne correspond pas à l'annuité de la dette ?

Ce montant a été arrondi. (Montant réel 67 444.40 €)

**Budget eau/assainissement**

Les documents fournis ne permettent aucune analyse, aucune d'indication sur les travaux, rien d'exploitable.

Je suis heureux de votre constat car ces prévisions sont les vôtres. Nous avons établi ce budget prévisionnel sans aucune base connue car la CAPV devait voter son budget la semaine dernière.

Ce document a donc été établi avec les éléments que vous avez transmis à la CAPV, nous vous écoutons donc pour les explications éventuelles de vos prévisions ;

Monsieur David PERRIN interroge M. Jacques DANVY :

- Chap 012 « Frais et charges du personnel » : l'augmentation est assez importante depuis plusieurs années. En 2016, nous comptions 26 agents contre 33 en 2019.

M. David PERRIN consent mais ce n'est pas le débat, Il n'a pas tous les éléments pour répondre.

- Les emprunts et les dettes sont les impôts de demain : il faut se montrer prudent en la matière. Les ratios sont en augmentation

M. David PERRIN consent mais il faut étudier la question correctement pour pouvoir y répondre.

M. Pierre GAUTIER n'est pas satisfait de la réponse donnée car les bilans dressés par la Trésorerie ces deux dernières années sont positifs.

M. David PERRIN répond qu'ils sont mauvais et que tout le Conseil Municipal est d'accord avec ce constat.

**Délibération N° 2020/055**

***OBJET : Vote du Budget Primitif***

*Monsieur le Maire demande au Rapporteur, Monsieur David PERRIN, Adjoint délégué aux finances et au Budget, de présenter le budget primitif principal de la commune (M14).*

*Le Rapporteur soumet au Conseil Municipal le projet de budget, en énumérant article par article, et cela dans chaque chapitre, toutes les dépenses envisagées et indispensables. La même opération est faite pour les recettes.*

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget, considérant que toutes les dépenses et les recettes portées sur ce budget sont nécessaires et justifiées, vote le budget présenté, au niveau des chapitres.*

| *Le Budget comprend :* | ***Propositions*** | ***Vote du CM*** |
|---|---|---|
| ***DEPENSES :*** | ***5 027 817.00 €*** | ***5 027 817.00 €*** |
| *Dépenses Fonctionnement* | *3 950 443.00 €* | *3 950 443.00 €* |
| *Dépenses Investissement* | *1 077 374.00 €* | *1 077 374.00 €* |
| ***RECETTES :*** | ***5 027 817.00 €*** | ***5 027 817.00 €*** |
| *Recettes Fonctionnement* | *3 950 443.00 €* | *3 950 443.00 €* |
| *Recettes Investissement* | *1 077 374.00 €* | *1 077 374.00 €* |

VU les articles L 2311-1, L 2312-1, L.2313-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la note de présentation retraçant les informations essentielles annexées aux budgets (principaux et annexes) de l'exercice 2020,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le Maire,est soumis au vote :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

Vu l'avis conforme de la commission des finances en date du 23 juillet 2020,

*Budget de fonctionnement et d'investissement* ***voté à la majorité***.

**APPROUVE à la majorité.**

| CONTRE | ABSTENTION | POUR |
|---|---|---|
| 3 | | 18 |
| | | ALLAIN Thierry |
| | | BRINGANT Gilbert |
| | | CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry |
| | | CORONADO Juan |
| DANVY Jacques | | |
| | | DARDINIER Virginie |
| | | DORVAUX Jacques |
| | | FOULER Séverine |
| | | GARCIA Laetitia |
| GAUTIER Pierre | | |
| | | HARDY Laetitia |
| | | JANEY Emilie |
| MARION Sylvie | | |
| | | MARTINEZ Richard |
| | | MIRALLEZ Nattacha |
| | | MOSTACCI Chrystelle |
| | | MOUTTET Manuel |
| | | PABOIS Florie |
| | | PERRIN David |
| | | PICHON Chadia |
| | | VAN GORKUM Valéry |

## 14/ Commission Impôts

**Délibération N° 2020/056**

***OBJET : Commission Impôts***

A la suite des récentes élections et d'après l'Article 1650P du Code Général des Impôts qui prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composé de huit Commissaires Titulaires et huit Commissaires Suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

La Commission se compose comme suit :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|---|
| Pascale ALARY | Maryse AIPERTI |
| Jacky BAUNEL | Danielle BARBE |
| Christophe CHANTELARD | Virginie DARDINIER |
| Alain FABBRI | Dominique DEVAUD |
| Danielle GIORDANENGO | Christian FANCHINI |
| David PERRIN | Georges PEREZ |
| René RUMEAU | Claude ROSSI |
| Nicolas VACHER | Roger TOURREL |

**Accord à l'unanimité.**

La séance est levée à 20 heures 20

Le Maire,
**Gilbert BRINGANT**

MAIRIE de FORCALQUEIRET (VAR)